

**ARRETE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Monsieur le Maire d'OLMICCIA**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Compte tenu de l'arrêté en date du 11.04.2025..... portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 23.01.2025,

Compte tenu de la délibération en date du 11/04/25 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 23.01.2025,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<u>01</u>	ANDREI VALERIE	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	<u>11.04/2025</u>

**ARTICLE 2 -** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 -** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Olmiccia.....

le 11/04/2025.....

Le Maire,

LE MAIRE

**ADORNI Roméo**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE : .....

